

« AVANT-SCENES » Association loi 1901
Centre d'enseignement et de pratique artistique
REGLEMENT INTERIEUR

1. Dispositions générales

Le règlement intérieur est complémentaire des statuts de l'association.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de modifier toutes dispositions qu'il jugerait utile.

Le règlement intérieur tend à présenter le projet pédagogique de l'association et à définir les droits et les obligations des membres vis à vis de l'association ; ce règlement est un document de base non exhaustif visant à une information aussi complète que possible des membres et à faciliter le travail du Conseil d'Administration.

Le non-respect de ce règlement sera sanctionné par le Conseil d'Administration.

2. Projet pédagogique

Les cours ont lieu de septembre à juin et pendant la moitié des vacances scolaires de Pacques (pour des raisons pratiques, certains cours peuvent être regroupés pendant ces vacances scolaires) ; ils ne sont pas assurés pendant les vacances de Toussaint, Noël et Février.

Atelier d'éveil : S'adresse aux enfants de 4 à 6 ans ; c'est une découverte du corps, de la musique et du rythme et de l'exploration de l'espace, de façon ludique.

La durée de la présence au sein de la phase est de 1 à 2 ans.

Initiation : S'adresse aux enfants de 6 à 8 ans, c'est là un apprentissage beaucoup plus approfondi qu'en atelier d'éveil des notions de base de la danse à travers diverses techniques. La durée de la présence au sein de la phase est de 1 à 2 ans.

Danse classique : A partir de 8 ans : Apprentissage de la Danse Classique en tant que technique, par une réflexion sur les mécanismes de fonctionnement du corps humain, une prise de conscience des possibilités corporelles de chacun, une recherche d'un esthétisme épuré.

Danse contemporaine : A partir de 8 ans : A partir d'un langage moins formel, appréhension de sensations plus corporelles ; la recherche chorégraphique interroge le perçu du corps, notamment grâce au travail d'atelier.

Le changement de classe pour l'Eveil, l'Initiation, le Cycle 1 et le Cycle 2 fait l'objet chaque fin d'année d'une réflexion commune par l'ensemble des professeurs et est évalué en fonction de l'évolution personnelle de l'élève, de son âge, de son niveau technique et de sa maturité.

Il en est de même pour la présentation des élèves aux **examens départementaux**.

Méthode Feldenkrais : L'originalité de cette méthode réside dans l'utilisation des circuits neuro-moteurs inhabituels, et une prise de conscience de soi dans l'action. Elle ne fait pas appel directement à notre souplesse articulaire et à notre force musculaire d'une façon répétitive et mécanique, mais à notre capacité d'apprendre et de sentir. Il s'agira d'aller réveiller notre habileté, notre coordination, nos sensations pour effectuer des gestes plus justes, plus économiques.

Danse Yoga :

Le Yoga Vinyasa présente de nombreux parallèles avec la danse, et la Danse Contemporaine en particulier, ce qui en fait 2 activités très complémentaires.

L'originalité de cet atelier réside dans l'alliance des bases du yoga et de la danse dans le but de mettre votre corps en mouvement de manière simple, ludique et créative.

Assouplissement et Renforcement Musculaire :

Ce cours se déroule sous forme d'exercices destinés à retrouver la souplesse et le renforcement musculaire dans le respect du corps, tout en douceur.

Création de pièces chorégraphiques :

Chaque année travail autour d'un ou plusieurs thèmes communs à toutes les disciplines avec tous les élèves de l'école ; le spectacle n'est pas un gala de fin d'année, mais un véritable projet de création chorégraphique, avec une réflexion des élèves, une recherche musicale, des ateliers de composition chorégraphique : recherche d'une gestuelle plus personnelle, alliant la technique à la sensibilité et à l'interprétation, qui permettent aux élèves de développer leur personnalité à travers des spectacles créés chaque année pour eux et par eux. La mise en valeur de l'espace scénique par la création lumière est approfondie grâce à un travail mené en amont avec l'équipe du théâtre La passerelle.

Ce spectacle sera préparé par les élèves pour la fin de l'année scolaire ; les professeurs seront pleinement responsables pour déterminer dans quelles conditions les élèves peuvent participer, selon leurs aptitudes et leurs disponibilités ; une participation au costume ou location, déterminée par le Conseil d'Administration, sera demandée aux élèves, qui resteront ou non par la suite propriétaires de leurs costumes.

Les élèves qui s'engagent à participer au spectacle sont tenus de venir à TOUTES les répétitions, sauf dérogation exceptionnelle (maladie, problème familial grave) et dans ce cas les professeurs doivent être prévenus par les parents

N.B : L'intégralité du Projet Pédagogique concernant l'intégration du schéma départemental des enseignements artistiques SDEA est disponible à la consultation.

3. Fonctionnement

Afin de garantir un travail de qualité, l'association demande aux élèves, après leur cours d'essai, de s'inscrire pour l'année scolaire entière.

Pour être inscrit, il faut :

- **remplir la fiche d'inscription, avec autorisation parentale pour les enfants mineurs**
- **fournir un certificat médical (exigible le jour de l'inscription)**
- **régler l'adhésion et la cotisation annuelles**

4. Règlement des cours

L'adhésion :

L'adhésion est annuelle et nominative ; elle représente la participation aux frais administratifs et à l'assurance ; une réduction de 50% est accordée à partir de la 2^{ème} personne de la même famille (même foyer fiscal)

La cotisation :

Plusieurs échéances de paiement des cours sont proposés :

- 1 fois : 10 sept ou 10 oct ou 10 nov
- 2 fois : 10 sept, 10 fév
- 3 fois : 10 oct, 10 janv, 10 avr
- 5 fois : 10 oct, 10 déc, 10 fév, 10 avr, 10 juin
- 10 fois : 10 sept, 10 oct, 10 nov, 10 déc, 10 janv, 10 fév, 10 mars, 10 avr, 10 mai, 10 juin

Le paiement constitue un forfait annuel, quel que soit le nombre de semaines comprises dans le mois. Pour une activité commencée entre septembre et fin décembre, la cotisation est due entièrement. A partir de janvier, la cotisation est minorée de 30% mais la participation au spectacle ne peut être envisagée, sauf cas exceptionnels examinés par le Conseil d'Administration.

La cotisation ne peut être remboursée en cas d'arrêt en cours d'année, sauf circonstances exceptionnelles et justifiées, qui seront alors examinées par le Conseil d'Administration ; dans ce cas, une contribution équivalente à 30% de la cotisation annuelle à la date du départ restera due par l'adhérent. Les cours d'essai (1 pour les cours ados- adultes, 2 maximum pour les cours enfants) sont gratuits si l'élève ne s'inscrit pas après son essai.

Réductions: (même famille, même foyer fiscal)

- 50% de l'adhésion à partir de la 2^{ème} personne adhérente
- 10% sur le total des cotisations à partir de la 2^{ème} personne adhérente
- 15% sur le total des cotisations à partir de la 3^{ème} personne adhérente
- 25% sur le total des cotisations si pratique activité Danse + Bien Etre

Le paiement par carte 10 cours peut être renouvelé plusieurs fois dans l'année, l'adhésion à l'association de 35€ se fait une seule fois lors du règlement de la 1ère carte.

La carte BIEN ETRE est valable de septembre 2021 à juin 2022.

TRES IMPORTANT !!

En cas de nouveau confinement lié à la crise sanitaire du Covid 19 ou si les cours ne peuvent être assurés en présentiel par mesure gouvernementale, un programme de cours spécifiques (théoriques et Bien Etre) sera alors mis en place en distanciel par zoom pour tous les groupes.

Les élèves (enfant, ados ou adultes) qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas suivre ces cours en distanciel seront alors intégralement remboursés de leur cotisation sur ces périodes.

5. Tenue vestimentaire

Tenue correcte exigée. Un élève qui se présente dans une tenue négligée ou incomplète peut se voir refuser la participation aux cours.

Pour l'éveil et l'initiation :

BAS : legging ou collant sans pied / chaussettes propres / PAS de chaussons

HAUT : t-shirt ou justaucorps

Pour les cycles 1 et 2 :

pour la danse classique, jazz et contemporaine :

justaucorps ou débardeur en micro fibre, collants rose sans pied (cycle 1) ou noir (cycle 2), short noir près du corps, chaussons demi-pointes roses ou beiges (danse classique), chaussettes ou pieds nus (danse jazz et contemporaine)

CHEVEUX ATTACHES (SERRES) POUR TOUS !

6. Exactitude aux cours

Les élèves, enfants et adultes, doivent arriver au cours avant l'heure. Ils doivent suivre les cours régulièrement et ne pas manquer sous des prétextes parfois futiles. La danse est un art exigeant qui nécessite une volonté soutenue.

Des absences répétées pourront entraîner des sanctions : non-participation aux spectacles (à partir de 8 absences dans l'année, justifiées ou non) , voire exclusion de l'école de danse.

Dans tous les cas, le professeur doit être prévenu d'une absence éventuelle (répondeur téléphonique), car la responsabilité des enseignants ne sera pas engagée si celle-ci n'est pas justifiée par les parents.

Téléphone studio : 04 92 24 95 87

En dehors des locaux et des heures de cours, les élèves mineurs ne sont plus placés sous notre responsabilité ; il est demandé aux parents de prendre en charge leurs enfants avant et après les heures de cours ; la porte d'accès au studio est ouverte ¼ d'heure avant le début du cours.